

A Auray, le 14/03/2018

DEMANDE DE DEVIS VALANT LETTRE DE CONSULTATION

1-POUVOIR ADJUDICATEUR

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud

7 rue du Danemark Porte Océane 56 400 Auray

Tel : 02 97 24 00 24

Fax : 02 97 24 31 40

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe LE GAL

2-TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation concerne un marché passé en procédure adaptée conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

3-OBJET DE LA CONSULTATION LIEU D'EXECUTION ET DUREE

Les prestations, objet de la présente consultation, concernent des prestations conchyliques dans le cadre du projet FOREVER à savoir :

- le prélèvement de géniteurs nécessaire à l'étude FOREVER
- la protection des semis d'huîtres plates et la surveillance des récifs immergés,
- l'entretien des concessions

Elle sera réalisée conformément au descriptif ci-après.

Lieu d'exécution : Baie de Quiberon

Durée et date de démarrage prévue : La mission débutera en avril 2018 à la notification du marché et se terminera en novembre 2020.

4-DESCRIPTIF DE LA PRESTATION A REALISER

Contexte de la mission le projet FOREVER

Le projet FOREVER porté par le CRC, s'articule selon trois actions complémentaires :

Action 1 : Etablir un inventaire précis des principales populations sauvages d'huîtres plates en Bretagne en réalisant un descriptif de leur état de santé.

Cette première action vise à établir l'inventaire des principales populations sauvages présentes en Bretagne. Sur le plan de la variabilité génétique, cette action sera aussi l'occasion de positionner les caractéristiques des populations bretonnes dans un contexte plus large (populations des autres régions françaises et populations européennes).

Action 2 : Réaliser un diagnostic détaillé des deux plus grands bancs d'huîtres plates présents en rade de Brest (le banc du Roz) et en baie de Quiberon (le banc de Penthièvre) visant à mieux comprendre la dynamique du recrutement de l'huître plate et proposer des pistes d'amélioration de ce recrutement. Ces bancs sont situés dans les deux dernières zones contributrices en naissains d'huîtres plates en France pour la profession conchylicole.

Action 3 : Proposer des mesures concrètes de gestion des bancs sauvages en concertation avec les professionnels et les gestionnaires marins au travers de la mise en place d'un pilote démonstratif faisant appel à des procédés d'ingénierie écologique liés à l'économie circulaire.

La liste non exhaustive des résultats attendus est la suivante :

1. Inventaire des bancs et évaluation de leur état de santé et de leur variabilité génétique,
2. Caractérisation approfondie des deux principaux bancs sauvages résiduels de Rade de Brest et Baie de Quiberon,
3. Meilleure compréhension du déterminisme du recrutement de cette espèce native menacée,
4. Analyse approfondie de la distribution des parasites de l'huître plate dans son environnement proche,
5. Mise en œuvre d'outils de connectivité larvaire réaliste incluant le comportement larvaire pour mieux comprendre la dynamique de vie d'un banc et sa contribution au captage,
6. Contribution à la mise en œuvre de mesures de gestion, de conservation et de restauration de ces bancs en concertation avec la profession et les gestionnaires,
7. Développement de supports de fixation particuliers à base de béton calcaire issu de produits coquilliers mieux adaptés à la restauration des bancs d'huîtres plates : conception et fabrication d'un nombre caractéristique de supports destinés à être immergés (ESITC Caen),
8. Pilote de démonstration pour la restauration de ces bancs, avec (CRCBN) ou sans (CRCBS) l'intervention de souches sélectionnées (obtenues dans le cadre du projet Perle 2 déposé parallèlement au FEAMP).

La prestation consistera à effectuer :

- 16 sorties d'une demi-journée par an sur la durée du projet pour les prélèvements de géniteurs nécessaires à l'étude. Il s'agira d'aller en baie de Quiberon afin d'effectuer des prélèvements d'huîtres plates sur les différents points qui seront à préciser avec le porteur de projet.

- 16 sorties par an (1) pour la protection des semis d’huitres plates (installation éventuelle de filets ou de répulsifs acoustiques) et (2) afin de procéder à la surveillance des récifs qui seront immergés.
- 20 sorties d’une demi-journée par an pour l’entretien des concessions identifiées par le CRC en Baie de Quiberon. Il s’agira de procéder aux actions courantes d’entretien d’une concession.

Les variantes ne sont pas autorisées.

5-MODALITES D’EXECUTION

Le présent marché public est régi par le CCAG Marchés de fournitures courantes et services, version en vigueur à la signature du marché.

L’offre doit comporter les éléments suivants :

- Une proposition financière détaillée, datée et signée. Les candidats proposeront la décomposition des prix faisant apparaître le coût pour les services suivants : entretien des concessions, protections des semis et surveillance des récifs et le prélèvement de géniteurs. Il sera cependant proposé un prix ferme et définitif.
- Un mémoire technique présentant l’entreprise et les moyens mis en œuvre,
- La déclaration sur l’honneur annexée signée
- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières et cahier des charges à accepter sans aucune modification daté et signé
- Un RIB conforme aux normes SEPA

6-REMISE DES OFFRES

Date limite de réception des offres : le 4 avril 2018 à 12h00 au plus tard.

Les offres, devront être adressées par courrier en recommandé avec AR ou contre récépissé à l’adresse suivante avec la mention « Consultation services conchylicoles»– NE PAS OUVRIR :

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud

7 rue du Danemark Porte Océane 56 400 Auray

Renseignements administratifs et techniques auprès de : Sonia GACHELIN

Date d’envoi de la présente lettre de consultation : 14 mars 2018

Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

7-DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Délais de validité de l’offre : **120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.**

8-CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront jugées selon des critères suivants :

Critère prix : 70 %	Les prix sont fermes et définitifs
Critère technique : 30 %	La valeur technique de l'offre : référence, moyen technique

Le critère prix sera analysé sur 70 points selon la formule suivante :

$$(\text{Prix le plus bas/prix de l'offre examinée}) \times 70$$

Le critère technique sera analysé sur 30 points selon les sous-critères suivants :

- Expériences similaires et références (qualitatif et quantitatif) : 15 points
- Moyens techniques mis en œuvre : 15 points

9-NEGOCIATION

Le Comité se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses ». Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au Comité. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le Comité effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

10-NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché sera notifié par courrier. La réception de la notification par le Titulaire vaut ordre de démarrage de la mission qui doit être exécutée dans les délais indiqués par le candidat.

11-AUTRES RENSEIGNEMENTS

Délai global de paiement : 30 jours par chèque.

Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception de factures originales émises par l'attributaire portant les mentions légales. La facture finale devra être adressée avant le 20 novembre 2020.

Dans l'attente d'une proposition de votre part, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du CRCBS

Philippe LE GAL

Marché de services conchylicoles : protection des semis et surveillance des récifs, entretien des concessions et prélèvement de géniteurs dans le cadre du projet FOREVER

Identification de l'entreprise et attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom et Prénom :

Fonction :

[] Agissant en mon nom personnel :

OU

[] Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat :

Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché

Raison sociale :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL,...) :

Téléphone :

Courriel :

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, et L. 620-3 du code du Travail.

A..... le .. /.. /....

Signature du candidat (Porter la mention manuscrite lu et approuvé)